

BESOIN DE FLEXIBILITÉ POUR GÉRER VOS STOCKS ?

Faciliter les inventaires fiscaux et les inventaires tournants
Gérer les réceptions fournisseurs

Débit pièces sur OR
Débit Magasin

Tél. 05 45 44 75 76
www.irium-software.fr

SEDiMAG

DÉCEMBRE / JANVIER 2023 - N°336

Consultable sur www.sedima.fr



édito

Loïc MOREL
Président du SEDIMA

>> Le fameux PFH

Nous avons tous en tête au moins une histoire poignante au sein de nos entreprises pour se rappeler que le Facteur Humain est là, pour le pire parfois, mais aussi et surtout pour le meilleur, par un geste, un regard, un sourire, une action...

Tantôt cauchemar tantôt salulaire voire providentiel, je suis présent partout, surtout quand personne ne m'attend !

Je joue un rôle essentiel dans les entreprises, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes. Je rattrape aisément, et à leurs dépens, tous ceux qui souhaitent m'oublier ou m'ignorer. Ce petit grain de sable qui enraye la machine, qui bloque le process, qui déjoue la logique mathématique. Quand tout paraît fonctionner sur le papier j'introduis la faute, l'erreur, l'accident : je suis parfois la cause de catastrophes ! Je suis le Facteur Humain, celui qui peut empêcher que le plan se déroule sans accroc.

Heureusement, j'ai aussi en moi le pendant incroyablement positif : je suis à l'origine de solutions quand certains pensent (trop vite) que c'est foutu. Imprévisible j'arrive sans frapper, je me présente, je viens vous retourner la situation. Tant d'exemples autour de nous dans de nombreux domaines, dans nos entreprises, en sport dernièrement, montrent que le Facteur Humain peut être l'allumette salvatrice. Ce petit coup de pouce inattendu devenant le point de départ d'une réaction en chaîne inespérée.

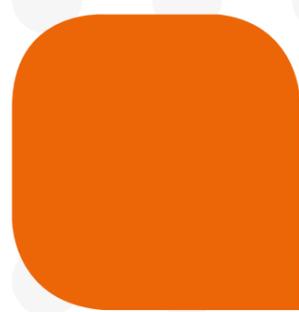
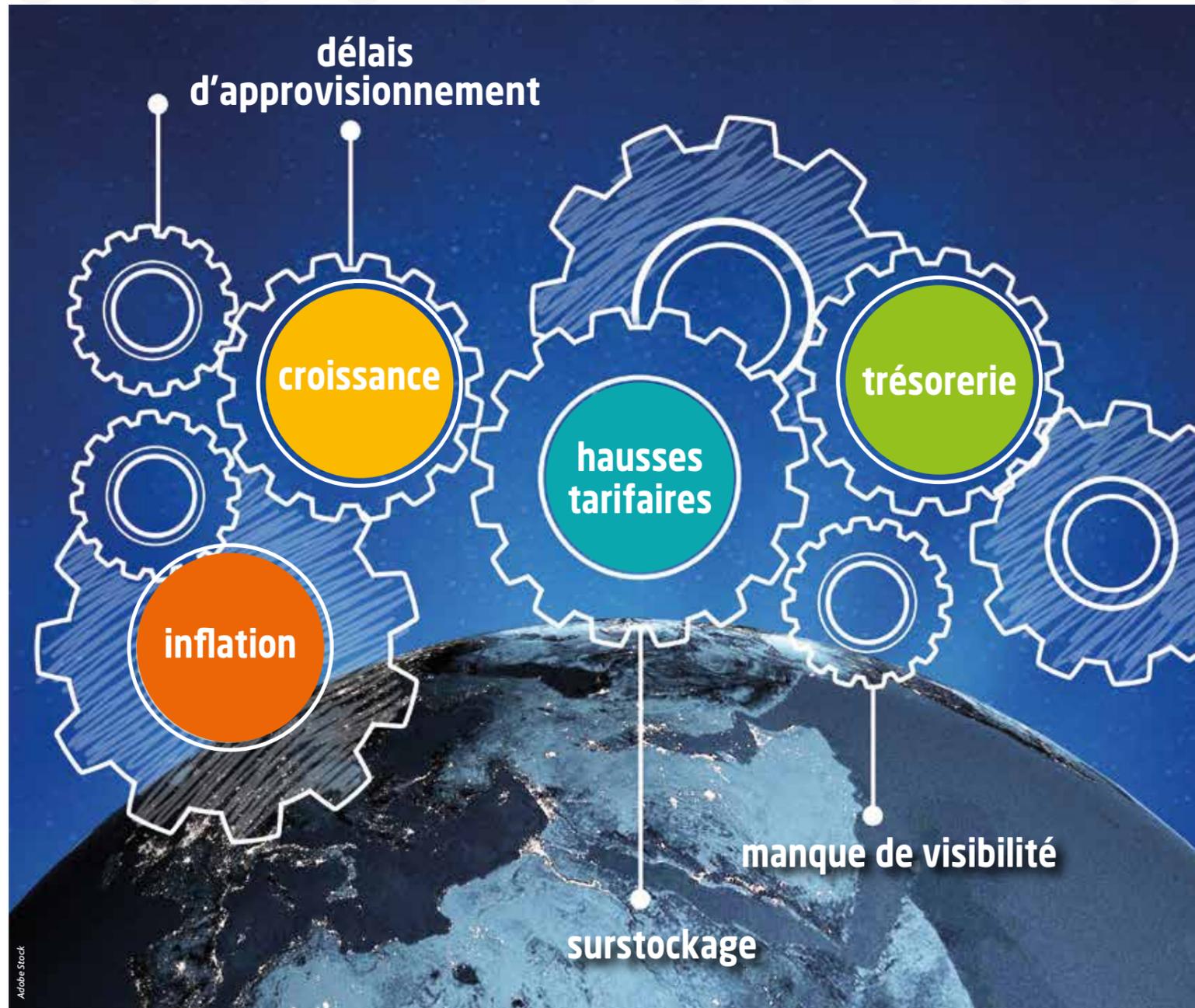
Oui, je suis celui qui vous décourage totalement ou celui qui vous donne des ailes pour continuer l'aventure. Une expression québécoise chère à Hubert Reeves résume bien la situation : je suis le « PFH : le Putain de Facteur Humain ».

Dans nos concessions, chaque jour nous composons avec ce Facteur Humain car nos activités impliquent un grand nombre d'acteurs. En premier lieu, nos employés, dont la masse salariale représente environ 80 % de nos charges : c'est dire l'importance de leur engagement à nos côtés. Puis, nos clients, avec qui nous entretenons des relations durables et de proximité, si caractéristiques de notre secteur. Enfin, l'ensemble des parties prenantes externes chez nos fournisseurs et nos partenaires qui accompagnent nos équipes et nos entreprises. C'est dire combien la place de l'humain est importante au sein de nos concessions. Nous devons donc y porter une grande attention, en sécurisant nos organisations et nos process pour que la balance du Facteur Humain penche côté « bénéfiques », en limitant du mieux possible le côté « risques ».

À l'heure de la digitalisation, du télétravail, de la réglementation à outrance, de la contractualisation excessive des relations, de la robustesse des algorithmes, de la focalisation sur le Big Data : n'oublions pas le fameux PFH !

Je profite de ces quelques lignes pour vous souhaiter au nom de l'ensemble des élus et des permanents du SEDIMA une excellente année 2023 sur le plan personnel et professionnel.

Malgré de nombreux aléas, une bonne année 2022 pour la Distribution, des résultats mitigés en prévision pour 2023...



Conjoncture économique
La distribution des matériels agricoles et espaces verts en 2022

page 3



Réunions de Fédérations 2022
Tour d'horizon des sujets d'actualités

pages 4 et 5



Emploi-Formation
WorldSkills : sélections régionales et compétition internationale

page 6

MENSUEL DES ENTREPRISES DE SERVICE ET DISTRIBUTION DU MACHINISME AGRICOLE ET DES ESPACES VERTS

SEDIMAG




Nouvelle année, nouvelle tétière, nouvelles rubriques !...
La rédaction de SEDIMAG vous souhaite ses meilleurs vœux de réussite et de joie.

Rédaction / Publicité • lrouan.agrimedia@wanadoo.fr • 05 53 61 65 88 • 06 87 24 54 27
Administration • info@cdefg.fr • 01 53 62 87 10

Bienvenue aux nouveaux adhérents du SEDIMA de tous secteurs d'activité (machine agricole, spécialisés espaces verts, irrigation, vitiviniculture ou bien équipements d'élevage). Ils ont adhéré pour rejoindre un groupe de travail et de soutien multi-métiers, de réflexion sur le futur et pour un accompagnement social, juridique, réglementaire, économique. Un moyen aussi de renforcer la voie que porte l'organisation professionnelle.



SEDIMA

29

nouveaux adhérents en 2022

agenda
décembre 2022
janvier 2023

interne

- Réunions de Fédés



Loïc MOREL, Président du SEDIMA

- Commission Sociale
- Bureau Exécutif
- Commission Gestion
- Séminaire CJMA*

externe

- Assemblée Générale ASDM**
- Observatoire des Métiers
- Réunion Cote SIMO
- Commission CPPNI (paritaire)

* Club des Jeunes du Machinisme Agricole
** Association de promotion des formations en maintenance des matériels de la branche

JPH CONSULTING & PARTNERS
Sélection de postes à pourvoir dans le machinisme agricole ou la motoculture
France & International

POUR LES CONSTRUCTEURS

- Directeur commercial - France
- Chef des ventes - France
- Responsable support commercial tracteurs - France
- Commerciaux pièces - Grand Est, Centre, Bretagne, Belgique
- Commercial & développeur commercial agri de précision
- Ingénieur commercial agri de précision
- Inspecteurs commerciaux - plusieurs postes
- Chefs produits - tracteurs, machines - (2 postes)
- Directeurs SAV - Ouest, Nouvelle Aquitaine
- Inspecteurs techniques - plusieurs postes
- Technicien démo robotique agri de précision
- Directeurs bureau d'études R&D - Est, Sud Ouest
- Tech SAV sédentaire garanties/usine/réseau - (45)

POUR LES CONCESSIONNAIRES

- Directeurs de concession - Bretagne, Nord Est
- Directeurs commerciaux - Grand Est, Nouvelle Aquitaine
- Responsable commercial motoculture - Sud Ouest
- Directeur commercial matériel viticole - Est
- Chef des ventes - Sud Ouest
- Commerciaux - plusieurs postes
- Commerciaux pièces - Bretagne, Centre Val de Loire, Est
- Commerciaux agri de précision GPS - plusieurs postes
- Responsable de magasin et magasinier - 65, 26, 38
- Directeur technique SAV agri précision / GPS - Ouest
- Chefs d'atelier - plusieurs postes
- Techniciens itinérant ou sédentaire - plusieurs postes
- Techniciens agri de précision / GPS - plusieurs postes

Envoyer CV à : Jean-Paul PAPILLON - jeanpaulpapillon@gmail.com - 06 83 01 75 40

Économie d'énergie : un enjeu économique, mais aussi une obligation légale

La crise énergétique et l'envolée des prix que nous connaissons depuis quelques mois se traduisent naturellement par une recherche d'économie d'énergie pour en atténuer les effets. Outre ce contexte particulier, le législateur avait déjà prévu d'imposer aux entreprises des économies d'énergie afin de lutter contre le changement climatique. Ainsi depuis la loi « ELan » de 2018 et le décret « Eco Energie Tertiaire » de 2019, de nouvelles obligations sont apparues avec une première application fin 2022.

Champ d'application du décret

Eco Energie Tertiaire est une nouvelle obligation qui impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire. Sont concernés, les **bâtiments tertiaires** dont la surface de plancher est égale ou supérieure à 1 000 m².

La distribution de matériel agricole, d'espaces verts et des métiers spécialisés, fait-elle partie du secteur tertiaire ?

Le tertiaire regroupe toutes les activités économiques qui ne font pas partie :

- > du **secteur primaire** qui regroupe les activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles (agriculture, la pêche, l'exploitation forestière...);
- > du **secteur secondaire** qui regroupe l'ensemble des activités consistant en une transformation des matières premières issues du secteur primaire (industries manufacturières, construction).

Les activités liées à la distribution et réparation des matériels agricoles, d'espaces verts font donc bien partie du secteur tertiaire, y compris l'atelier et le magasin de stockage de pièces.

Enfinement, la seule question à se poser concerne la surface des bâtiments (à l'échelle du SIRET) : est-elle égale ou supérieure à 1 000 m² ?

La surface à prendre en compte (art. R111-22 du Code de l'urbanisme) est la somme des surfaces de plancher de **chaque niveau clos et couvert**. Les entreprises, qui ont une surface calculée comme ci-dessus inférieure à 1000 m², sont hors du champ d'application du décret tertiaire, donc aucune obligation de réduction.

Pour celles qui dépassent les 1 000 m², ci-après un tour d'horizon des obligations...

Obligations de déclaration

Afin de pouvoir mesurer la réduction progressive de la consommation d'énergie imposée par le décret tertiaire, vous devrez déclarer annuellement vos consommations sur la plateforme OPERAT de l'ADEME (<https://operat.ademe.fr>). Pour la mise en place du système, vous devez déclarer à fin 2022 au plus tard (aucun report

supplémentaire n'a été prévu à l'heure où nous écrivons cet article) vos consommations d'énergie (électricité, gaz, fioul...) pour 2020, 2021, plus une année de référence que vous avez choisie entre 2010 et 2019 qui servira de base pour calculer la réduction.

Obligations de réduction

Les objectifs de réduction sont progressifs. Ils peuvent être atteints suivant deux modalités alternatives, en vous orientant selon votre situation au regard de la performance de vos bâtiments et de votre engagement vers l'un des deux objectifs suivants :

- > atteinte de l'objectif en valeur relative (%),
- > atteinte de l'objectif en valeur absolue.

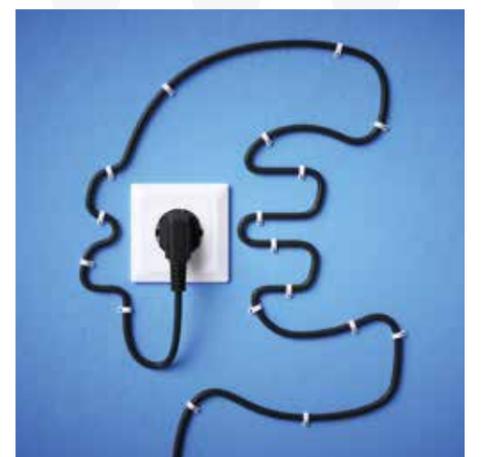
L'objectif est déterminé pour chaque catégorie d'activité suivant une segmentation définie par le ministère (atelier de mécanique, magasin de stockage de pièces, vente et exposition, bureaux...). Les valeurs à respecter sont fixées par arrêté avant le début de chaque décennie et les objectifs doivent être atteints à chaque échéance (2030, 2040, 2050).

Sanctions

En cas de **non-déclaration** ou de **non-atteinte des objectifs** l'entreprise risque une amende pouvant aller jusqu'à 7 500 €. L'amende est applicable à chaque infraction. Si une personne morale contrevient plusieurs fois aux obligations, elle risque autant d'amendes que d'infractions ; le montant cumulé des amendes pouvant potentiellement dépasser les 7 500 €. Elle s'expose par ailleurs au **dispositif « Name & shame »**. Ce dernier désigne le fait de déclarer publiquement qu'une entreprise agit de manière fautive. Ceci se fait via une publication de l'identité du contrevenant sur un site internet des services de l'État. Enfin, en cas de fausse déclaration, le risque est de 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende.

Accompagnement et aides

Pour en savoir plus (déclaration, accompagnement pour réduire ses consommations, aides financières...) les entreprises adhérentes peuvent contacter le service Sécurité du SEDIMA.



Une bonne année 2022 malgré de nombreux aléas, qui laissent à penser des résultats mitigés pour 2023...



SEDIMA

Le point conjoncture qui suit est issu de l'enquête menée par le SEDIMA, entre le 26 septembre et le 14 octobre 2022, auprès des entreprises adhérentes spécialisées dans la distribution des matériels agricoles et matériels espaces verts. Il dresse le tableau des résultats pour chacun des secteurs d'activité pour l'année 2022.

Distribution des matériels agricoles

Un chiffre d'affaires en progression en 2022

2022 peut être considérée comme une bonne année pour la distribution des matériels agricoles avec une augmentation moyenne du chiffre d'affaires estimée entre + 8 et + 9 % par rapport à 2021. Cette croissance tient à un bon niveau de la demande depuis le début de l'année, mais également aux hausses de prix que les distributeurs ont été contraints de répercuter pour préserver l'équilibre économique de leurs entreprises. (graphique 1)

Toutefois, à l'issue du 3^{ème} trimestre, près de 90 % des distributeurs sont toujours confrontés à des allongements de leurs délais d'approvisionnement. En moyenne, les délais d'approvisionnement annoncés aux distributeurs par leurs fournisseurs à mi-octobre allaient de 25 à 40 semaines selon les matériels. A mi-octobre, les stocks de matériels étaient inférieurs à la normale pour une grande partie des distributeurs (42 % pour le matériel neuf et 63 % pour le matériel d'occasion).

Le chiffre d'affaires pièces magasin et les prestations de l'atelier ont également contribué à la croissance du chiffre d'affaires en 2022 même si près de 60 % des entreprises sont toujours contraintes de gérer l'allongement des délais d'approvisionnement des pièces. (graphique 2)

Evolution de la demande, prix et délais d'approvisionnement sont les principales préoccupations des distributeurs

Dans un contexte économique global incertain et inflationniste, et malgré ou à cause du dynamisme de l'activité depuis le début de l'année, l'évolution de la demande était à mi-octobre, l'une des principales préoccupations des distributeurs. Certains craignent un ralentissement voire un retournement de l'activité en 2023.

A l'issue du 3^{ème} trimestre 2022, le moral des agriculteurs était toujours considéré comme bon pour le marché grandes cultures et, dans une moindre mesure, pour celui de la vitiviniculture. En revanche, la situation semblait moins favorable pour la polyculture élevage et plus particulièrement pour les équipements d'élevage, mais avec néanmoins des disparités selon les régions.

L'acceptabilité des hausses des prix des matériels par les clients est également un facteur d'incertitude quant à l'évolution des prises de commandes. Sur les 9 premiers mois de l'année, les hausses des prix d'achat des matériels pour les distributeurs étaient à minima de plus de + 10 % en moyenne pour la majorité des distributeurs, voire dépassaient les 20 % pour d'autres sur certains matériels. La moitié des distributeurs considérait que les augmentations de prix pourraient avoir pour conséquence un report ou une annulation de commandes.

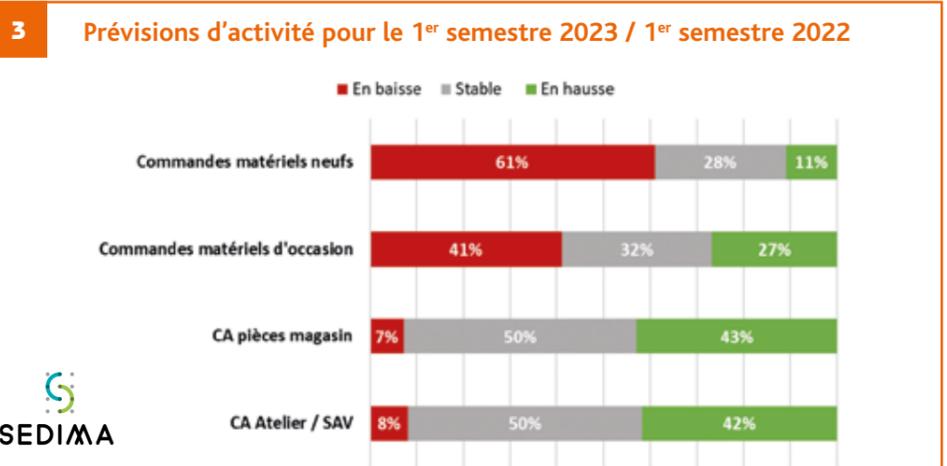
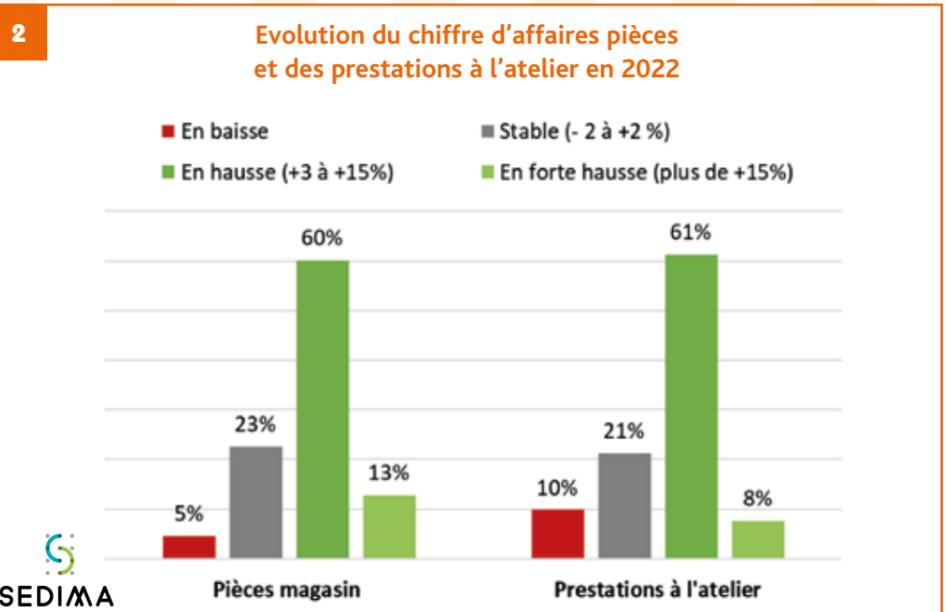
Parmi les principaux facteurs d'incertitude mis en avant par les distributeurs mi-octobre figurent de nouveau l'évolution des délais d'approvisionnement et leur impact sur leur chiffre d'affaires.

Des tensions sur le financement des matériels ou la trésorerie des clients dans certaines régions pourraient également venir impacter la demande. Enfin, l'inflation, l'augmentation des coûts de l'énergie et des salaires pèsent sur les résultats des entreprises.

Le niveau d'activité est difficile à anticiper pour 2023 : les premières estimations pour le 1^{er} semestre 2023 sont plutôt mitigées

A mi-octobre, seule une minorité des distributeurs de matériels agricoles envisageait une augmentation de leurs prises de commandes en valeur de matériels neufs ou d'occasion au 1^{er} semestre 2023 par rapport au 1^{er} semestre 2022, semestre au cours duquel la croissance avait été soutenue.

Les sources de croissance pour le 1^{er} semestre



sont plutôt attendues à l'atelier ou au magasin pour un peu plus de 40 % des entreprises. (graphique 3)

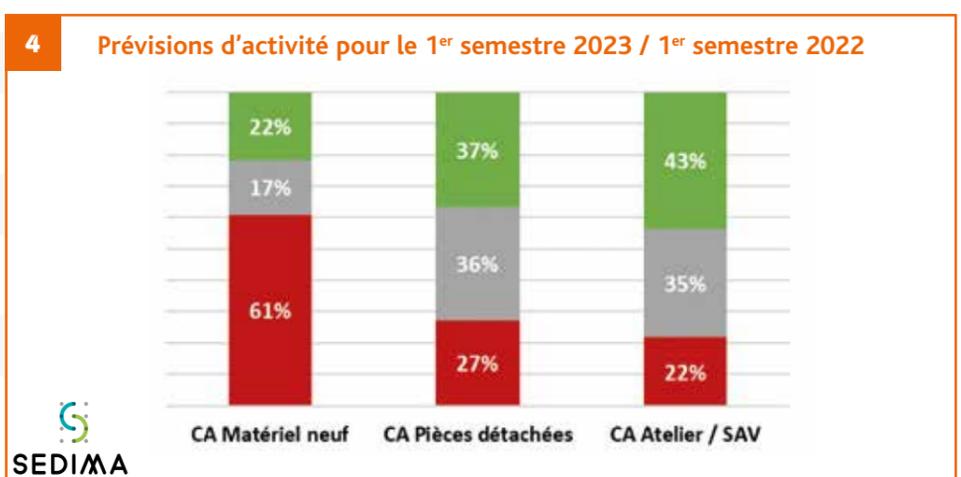
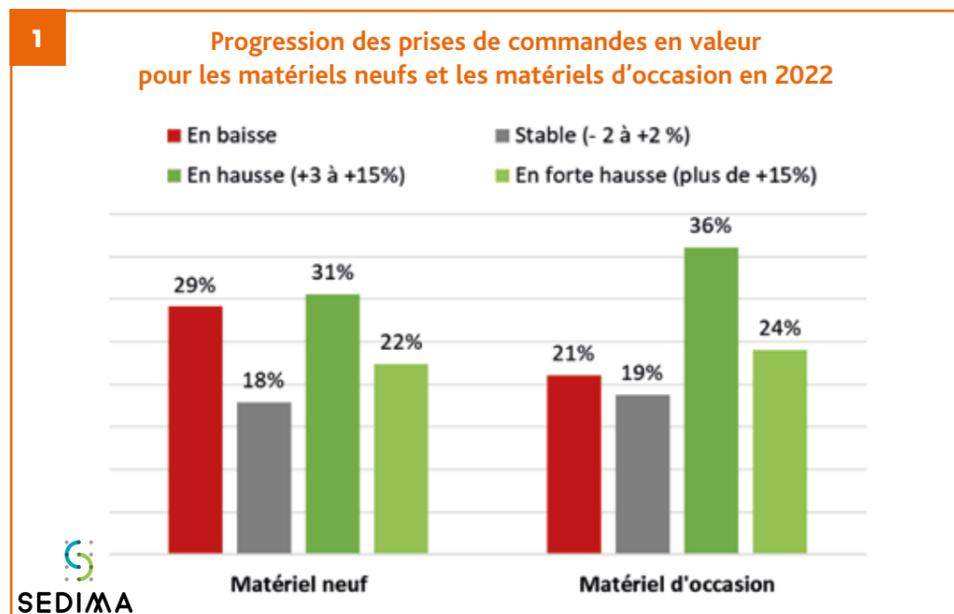
Distribution des matériels espaces verts

Chiffre d'affaires 2022 et perspectives 2023 : des distributeurs inquiets

Sur l'ensemble de l'année 2022, l'évolution du chiffre d'affaires des distributeurs de matériels espaces verts est très partagée avec la moitié des répondants qui indique une progression de leur activité et, a contrario, une proportion équivalente qui se situe en retrait par rapport à 2021. Depuis le début de l'année 2022, la distribution de matériels espaces verts est confrontée aux mêmes problématiques que le marché des matériels agricoles avec la poursuite des hausses de prix et l'allongement des délais de livraison.

A l'issue du 3^{ème} trimestre 2022, les niveaux de stocks étaient jugés supérieurs à la normale par les trois quarts des répondants, cette situation résultant notamment de la livraison de matériels après la saison. Le surstockage (retards de livraison, mais aussi pression des fournisseurs pour les présaisons...), et la gestion de la trésorerie figuraient parmi les principales préoccupations des distributeurs de matériels espaces verts à mi-octobre.

Les perspectives pour le 1^{er} semestre 2023 sont plutôt orientées à la baisse pour le chiffre d'affaires matériels neufs alors que le chiffre d'affaires à l'atelier devrait tirer l'activité vers le haut et que celui des pièces détachées devrait se maintenir. L'évolution de la demande est incertaine et les distributeurs sont plus particulièrement inquiets par rapport à la clientèle des particuliers. (graphique 4)





SEDIMA

Réunions de Fédérations 2022

L.R.

La gestion des contraintes économiques et énergétiques au cœur des débats

Toujours aussi prisées, les réunions régionales ont accueilli près de 400 personnes. Elles se sont déroulées du 14 novembre au 8 décembre 2022, le positionnement du salon SIMA ayant obligé le SEDIMA à condenser sur 4 semaines au lieu de 5 son habituel tour de France, et combiner en une seule date les fédérations Centre / Île-de-France et Aquitaine / Poitou-Charentes.



BRETAGNE (14/11/22)



RHÔNE-ALPES (23/11/22)



PAYS DE LOIRE (15/11/22)



BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ (24/11/22)



CENTRE & ÎLE-DE-FRANCE (16/11/22)



LORRAINE-ALSACE (29/11/22)



LIMOUSIN-AUVERGNE (22/11/22)



NORD-PICARDIE & CHAMPAGNE-ARDENNE (30/11/22)



Loïc MOREL (président du SEDIMA) et certains membres de son Bureau : Bertrand COLINET, Stéphane LEBLOND, Frédéric JOSSE, Pascal DESCHAMPS ont co-animé les 12 réunions avec les permanents du SEDIMA : Anne FRADIER (Secrétaire Général), Pascal CAMBRESY (Qualité-Hygiène-Environnement), Sylvie DOMENECH (Economie), Karine LAFFONT (Ressources Humaines), Isabelle LAPLACE (Social), Olivier RICTER (Juridique et Fiscal), Stéphane SERS (direction service Social), Natalia VACA (Emploi-Formation).

Un programme toujours aussi conséquent qui a permis à l'ensemble des participants d'être informé et d'échanger sur de nombreux sujets d'actualités.

- > Equilibre des relations constructeurs distributeurs (délais de livraison et hausses tarifaires, règlement d'exemption, évolution du CLIMMAR, résultats des enquêtes ISC France et Europe, loi Data Act sur les données au niveau européen),
- > Obligations liées à la réduction de la pollution et aux économies d'énergie (démarche RSE, décret tertiaire sur les réductions de consommation d'ici 2030, 2040 et 2050, labellisation des réparateurs espaces verts dans le cadre de la REP, plan de sobriété énergétique),

- > Conjoncture économique (présentation de l'enquête conjoncture machinisme agricoles et espaces verts en France et en Europe),
- > Emploi-Formation (actions de promotion des métiers : bilan 2022 et plan 2023, visibilité de la profession sur les réseaux sociaux, point d'étape sur SEDIMA Excellence),
- > Actions sociales (salaires, financement de la formation professionnelle, la prévention au sein de la branche),
- > Bonnes pratiques et points d'alerte (ratios et outils repères pour maîtriser sa trésorerie et sa masse salariale, démarchage et tromperie, droit à l'image sur les réseaux sociaux, coût de l'énergie),
- > Echanges avec les participants (les nouveaux contrats de concession, l'inflation et la pénurie de matériels, les problèmes RH au sein des concessions),
- > Les événements de la profession en 2023 : une convention co-organisée avec l'AXEMA (Union des industriels de l'agroéquipement) qui se tiendra les 20 et 21 avril, le SEDIMA au Sommet de l'Elevage et au Sitevi, la promotion des métiers (salons étudiants et programmation régionales WorldSkills France).



NORMANDIE (01/12/22)



AQUITAINE & POITOU-CHARENTES (06/12/22)



MIDI-PYRÉNÉES (07/12/22)



MÉDITERRANÉE (08/12/22)

Les présidents de départements élus au cours des réunions régionales 2022

Rodolph DACHARD	Dachard	Président dépt. Allier (03)	Limousin-Auvergne
Claire BONFILS	Bonfils	Présidente dépt. Isère (38)	Rhône-Alpes
Jean-Louis COMTE	Sedec	Président dépt. Ardèche (07)	Rhône-Alpes
Claude BROTTES	Brottes	Président dépt. Drôme (26)	Rhône-Alpes

Saviez-vous que nous accompagnons vos salariés contre la récurrence du cancer ?

Pour lutter contre la récurrence après le traitement, le programme de prévention "Branchez-vous santé" propose d'accompagner vos salariés avec un parcours individualisé à base d'interventions non médicamenteuses (#INM).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.ag2rlamondiale.fr/conventions-collectives-nationales/prevention



00005486-202202-01 - Crédits Photos: Shoutbox/Getty Images - AG2R Prévention - Illustration des préférences saines par le réseau de la Sécurité Sociale. Membres d'AG2R LA MONDIALE et de l'ISE AG2R - 14 - Document Mécanographique 75008 Paris - 10/2013 2022 2170



branchez-vous santé



WorldSkills France

Une opportunité pour faire la promotion de nos métiers en régions !

Notre association ASDM* est membre associé des WorldSkills pour les métiers de la maintenance de matériels. Vous pouvez participer aux sélections WorldSkills qui auront lieu dans votre région pour faire la promotion des métiers de notre filière !

Ces événements régionaux sont une véritable opportunité pour rencontrer des jeunes potentiellement intéressés à nos formations et à nos métiers.

Si vous souhaitez y participer, contactez votre président de région SEDIMA !

Pour toutes informations : natalia.vaca@sedima.fr



du 2 au 4 février 2023
Parc des Expos
Saint-Brieuc (29)



1^{er} trimestre 2023
(avant le 04/02/2023)
Lycée Claude Lehec
St-Hilaire-du-Harcouët (50)



22 et/ou 23 février 2023
Lycée Gustave Eiffel
Gannat (03)



les 3 et 4 mars 2023
Parc des expositions
Angers (49)



les 15 et 16 mars 2023
Parc des Expos
Dijon (21)



du 21 au 23 mars 2023
Institut Nicolas Barré
Armentières (59)



du 22 au 25 mars 2023
Parc des Expos
Metz (57)



du 23 au 24 mars 2023
Lycée Nikola Tesla
Dourdan (91)



Fin février - début mars 2023
Lycée Jean Jaurès
Carmaux (81)



Mars 2023
Lycée Beau de Rochas
Digne-les-Bains (04)



SÉLECTIONS RÉGIONALES



MENSUEL DES ENTREPRISES DE SERVICE ET DISTRIBUTION DU MACHINISME AGRICOLE ET DES ESPACES VERTS

SEDIMAG

Consultable sur www.sedima.fr

Directeur de la publication : Raphaël LUCCHESI
Rédactrice en chef : Laurence ROUAN
Rédaction / Publicité : Place Maurice Loupias - BP 508
24105 Bergerac cedex - Tél 05 53 61 65 88
Administration : 6 bd Jourdan - 75014 Paris - Tél 01 53 62 87 10

Facebook@Sedimasyndicat
Linkedin@sedima-syndicat
Instagram -> @sedimasyndicat

Imprimerie GDS - 87 Limoges - DEPOT LEGAL DÉCEMBRE / JANVIER 2023 - ISSN 1259-069 X

WorldSkills International

La 46^e finale a enfin pu se dérouler !

C'est à Salzbourg, en Autriche, que s'est tenue la finale internationale des WorldSkills en Maintenance des matériels. Thomas BONTEMPS, médaillé d'argent lors de la finale nationale de Lyon y représentait la France.

De nombreuses péripéties ont jalonné la 46^{ème} édition des WorldSkills. Tout d'abord la crise sanitaire qui a entraîné de nombreux reports dans les sélections régionales 2020 et 2021, une finale nationale initialement prévue à Shanghai en Chine et réorganisée du 7 septembre au 22 novembre 2022 dans 15 pays avec 61 métiers en compétition, mais aussi le désistement pour raisons personnelles du médaillé d'or de la finale nationale de Lyon, Simon HUBERT.

Une décision qui a permis au jeune Thomas BONTEMPS d'intégrer l'équipe de France des métiers et d'accéder à la finale internationale et à Eva VAN LOON, médaillée de bronze à Lyon, de prendre part en septembre prochain aux EuroSkills de Gdansk (en Pologne).

A l'issue de 3 jours de compétition opposant des concurrents venus de 10 pays (Afrique du Sud, Autriche, Canada, Chine, Corée, Danemark, Hongrie, Lettonie, Pologne et Suisse), le classement suivant a été proclamé :

- > médaille d'or Chine
- > médaille d'argent Lettonie
- > médaille de bronze France

L'ASDM* adresse toutes ses félicitations au lauréat pour son parcours et à l'expert Maintenance des matériels WorldSkills France, Bruno MONGLON, qui l'a entraîné et accompagné jusqu'à la victoire !

*Association des syndicats de la distribution et de la maintenance des matériels agricoles, de construction, de manutention et d'espaces verts qui assure la promotion des formations en maintenance des matériels de la branche.



LA SOLUTION 100% DIGITALE

POUR FINANCER VOTRE TRACTEUR SUR-LE-CHAMP.

Avec votre concessionnaire, financez votre matériel grâce à Agilor, la solution 100% digitale.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

Le financement Agilor est réservé aux agriculteurs et soumis à conditions. Il est disponible uniquement par l'intermédiaire des vendeurs de matériel agricole agréés Agilor par votre Caisse régionale de Crédit Agricole. L'obtention d'un financement Agilor dépend de l'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, prêteur. Le processus de signature électronique de la demande de financement Agilor est disponible dans les Caisses régionales participantes et soumis à conditions, notamment un abonnement au service de banque à distance Crédit Agricole En Ligne (service facturé selon barème tarifaire en vigueur, hors coût du fournisseur d'accès à internet) - renseignez-vous auprès de votre conseiller sur sa disponibilité ainsi que sur les conditions d'éligibilité à ce service. 02/2022 - Esté par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex - Capital social : 9 340 726 775 € - 794 600 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images. 36, www